



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 12 avril 2013

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Pascal Ravache, Jérôme Robin, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Philippe Saloux est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

- 1- Compte de gestion 2012
- 2- Convention avec l'accueil de loisirs de Saint-Dolay
- 3- Tarifs communaux 2013
- 4- Consultation voirie 2013
- 5- Voirie de la zone artisanale des Brivaudais : passage d'une partie dans le domaine public communal
- 6- Autorisation de la vente de deux lots dans la zone artisanale et fixation du prix de cession
- 7- Représentation des communes au conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Redon
- 8- Divers

Approbation du compte rendu de conseil du 14 mars 2013

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Maire demande la permission de rajouter une délibération concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie. Le conseil municipal accepte la demande.

1- Compte de gestion 2012

Yves Périon, adjoint chargé de la commission finances, présente au conseil le compte de gestion 2012. Ce compte est établi par la Trésorerie de La Roche-Muzillac et doit être identique au compte administratif 2012 de la commune. Parmi les remarques pouvant être faite, Yves Périon indique que l'actif de la commune a pris de la valeur, les dettes à long terme et les charges ont diminué, les produits ont eux augmenté. Le fond de roulement s'améliore et permettra une moindre utilisation de l'ouverture de crédit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2012.

2- Accueil de loisirs

Devant la diminution constante du nombre d'inscription d'enfants à l'accueil de loisirs et des charges financières de plus en plus importantes, il a été décidé de fermer cet accueil. Sollicitée par

la municipalit  de Th hillac, la commune de Saint-Dolay propose une convention de trois ans, renouvelable annuellement, dans laquelle elle accueille les enfants de Th hillac sur le site de Saint-Dolay dans les m mes conditions que les enfants de Saint-Dolay (nombre de place, tarif ...). Une participation financi re aux charges de fonctionnement de l'accueil de loisirs sera demand e   la commune sur la base du nombre d'heures de fr quentation de cet accueil par les enfants de Th hillac.

Les inscriptions se font   la mairie ou   l'accueil de loisirs de Saint-Dolay.

Le conseil,   l'unanimit , autorise le Maire   signer la convention avec Saint-Dolay. Marie-Madeleine Le Thiec, adjointe, participera aux bilans.

3- Tarifs communaux 2013

A partir du 1^{er} mai 2013, les tarifs communaux seront les suivants :

	Tarifs	
Concessions cimeti�re		
15 ans		40 �
30 ans		90 �
Columbarium		
15 ans		300 �
30 ans		600 �
Bois communal sur pied (le st�re)		
le ch�ne		20 �
m�lange tous bois		16 �
le bouleau		12 �
Salle communale Mita�s	Th�hillac	Ext�rieur
journ�e (10h-1h)	97�	130�
Suppl�ment cuisine	40�	55�
Vin d'honneur	40�	55�
Vaisselle	15�	25�
Caution	200�	200�
Week-end	190�	240�
Salle de la cantine	Th�hillac	Ext�rieur
Journ�e	120�	160�
Cuisine	40�	55�
Vaisselle	15�	25�
Vin-d'honneur	40�	55�
Week-end	220�	280�
Caution	200�	300�

Il est   noter dans les tarifs communaux deux changements : la salle de la cantine sera dor navant ouverte   la location pour les personnes ext rieures pour les groupes sup rieures   80 personnes et le camping municipal est ferm .

Location communale « ancien presbyt re » : modification du tarif

Le conseil municipal,   l'unanimit , fixe le loyer du logement situ  au « 1 rue de l'Eglise », actuellement libre de tout occupant,   590  par mois. Exceptionnellement, il ne sera pas effectuer d'augmentation de loyer au mois de juillet 2013 pour le logement situ  au « 3 rue de l'Eglise » dans un souci d' quit .

4- Consultation voirie 2013

Christian Lemée, adjoint chargé de la commission « voirie-bâtiment » rappelle le programme voirie 2013 :

- rue du haut des Quins au carrefour rue du cormier et route des Perrières
- la route de Cranhoüet (mitoyenne avec Saint-Dolay)

Une consultation va être lancée pour les travaux de voirie 2013 auprès de trois entreprises du secteur.

Pour pouvoir bénéficier en 2014 d'une subvention voirie du Conseil Général, la proposition faite par la commission est retenue par le conseil. Un dossier sur le secteur de Trémeneuc sera présenté.

Panneautage

Hubert Busson, adjoint chargé de la commission « environnement-cadre de vie » présente au conseil les devis pour les panneaux et la signalisation routière sur la commune.

Le conseil retient les entreprises :

- NADIA pour un montant de 3 908,77€ TTC pour la signalisation verticale (panneautage)
- LESOURD pour un montant de 2 215,98€ TTC pour la signalisation horizontale (peinture).

5- Modifications de statuts de voiries existantes

A) La zone artisanale des Brivaudais dispose d'une rue (la rue des Brivaudais), celle-ci doit être intégré au domaine public de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'intégrer la rue des Brivaudais au domaine public communal.

B) Par ailleurs, le Maire informe le conseil que deux autres rues nécessitent leur passage dans le domaine public communal : « rue de Port Bily » et « rue de la Gicquelais ».

Le conseil, accepte à l'unanimité.

6- Changement d'appellation de la zone d'activités

la communauté de communes demande au conseil de se prononcer sur l'appellation Parc d'Activités des Brivaudais à la place de Zone d'Activités des Brivaudais.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide l'appellation Parc d'Activités des Brivaudais.

7- Autorisation de la vente de deux lots dans la zone artisanale et fixation du prix de cession

Deux entreprises de Théhillac ont sollicité la possibilité de s'installer sur le Parc d'Activités des Brivaudais. Devant l'urgence de la situation, la commune avec accord et les conseils de la communauté de communes peut céder deux lots qui ont un accès sur la voirie publique communale.

Le Maire demande alors au conseil municipal l'autorisation de vendre ces deux lots.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

D'autre part, un prix doit être fixé au m², le Maire propose une base de 10€/m². Un vote à bulletin secret est demandé, le résultat est le suivant :

- nombre de votants : 15
- nombre de suffrage exprimés : 15
- pour : 9
- contre : 6

A la majorité, les deux lots seront proposés à la vente à 10€/m².

8- Représentation des communes au conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Redon

Il doit être procédé à la répartition et au nombre de délégués qui formeront le conseil communautaire à la suite du prochain renouvellement des conseils municipaux (élections municipales 2014) au plus tard 6 mois avant le 31 décembre de l'année précédant ce renouvellement soit avant le 31 décembre 2013.

Lors de son conseil communautaire du 18 mars 2013, la communauté de communes du Pays de Redon a approuvé la répartition suivante :

COMMUNE	Nb Habitants	Nb Délégués
REDON	9 592	8
PIPRIAC	3 559	4
BAINS S/ OUST	3 406	3
STE MARIE	2 275	2
SIXT S/ AFF	2 152	2
LANGON	1 443	2
ST JUST	1 058	1
CHAPELLE de BRAIN	952	1
RENAC	944	1
BURC S/ AFF	845	1
LIEURON	737	1
ST GANTON	418	1
GUEMENE PENFAO	5 035	4
PLESSE	4 631	4
ST NICOLAS REDON	3 109	3

AVESSAC	2 437	2
FEGREAC	2 278	2
CONQUEREUIL	1 046	1
PIERRIC	943	1
MASSERAC	643	1
ALLAIRE	3 658	4
RIEUX	2 904	2
PEILLAC	1 839	2
ST JACUT	1 744	2
ST JEAN LA POTERIE	1 522	2
ST VINCENT /OUST	1 391	2
BEGANNE	1 387	1
ST PERREUX	1 163	1
THEHILLAC	547	1
ST GORGON	336	1
	63 994	63

En résumé :

DEPARTEMENT	Nb Communes	Nb Habitants	Nb Délégués
ILLE ET VILAINE	12	26 323	27
LOIRE ATLANTIQUE	8	20 122	18
MORBIHAN	10	16 491	19

La commune de Théhillac disposera d'un délégué et d'un suppléant. Les communes n'ayant qu'un délégué dispose d'un suppléant.

Le conseil approuve à l'unanimité.

9- Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune dispose avec le Crédit Agricole du Morbihan d'une ligne de trésorerie de 200 000 euros. Celle-ci arrive à échéance le 10 juin 2013. Les conditions de renouvellement sont les suivantes :

- plafond : 200 000€
- durée : 1 an
- taux : euribor 3 mois moyenné +1,65%
- frais de mise en place : 100€

Le conseil municipal, à la majorité, vote le renouvellement de la ligne de trésorerie et autorise le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole.

10- Divers

10.1) Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Redon

Le Syndicat mixte du SCOT du Pays de Redon a approuvé son Schéma de Cohérence le 14 décembre 2010. Toutefois, les réglementations ayant évolué notamment avec le Grenelle II, le SCOT doit être révisé et fait l'objet d'un affichage en mairie.

10.2) Service Technique

Le Maire informe que Vincent CHAMINADE, employé au service technique, est embauché pour contrat à durée déterminée d'un an à compter du 18 avril 2013.
Emmanuel VALLEE est en stage au service technique du 15 au 22 avril 2013.

10.3) Volley Ball

Des élèves du lycée Gabriel Deshayes, ont sollicité l'autorisation d'organiser le 17 mai 2013 à la salle de sports de Théhillac un match de haut niveau de volley ball (nationale 2), sous la responsabilité de l'association Volley Ball. Entrée gratuite.

10.4) Nuisances de voisinage

Lors de la séance, il est évoqué le cas du stationnement permanent « rue du Cormier » d'un véhicule gênant la visibilité du carrefour. Par ailleurs, dans cette rue des chiens sont régulièrement sur la voie publique occasionnant des désagréments pour les riverains. Ceci étant aussi valable pour tous les chiens sur l'ensemble de la commune.

10.5) Plan Local d'Urbanisme

Lors de la réunion du jeudi 13 juin 2013 à 20h00, salle de la mairie, l'Atelier d'Ys présentera au conseil l'avancé du travail sur le PLU.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 23 mai 2013 à 20h00.**

INFORMATIONS DIVERSES

Passeport

La mairie de La Roche-Bernard informe que le délai d'obtention d'un passeport, pendant une durée indéterminée, est de 4 semaines minimum.

Les personnes souhaitant réaliser un passeport dans un délai plus court peuvent s'adresser à la mairie de Redon.

Triskell Bat

Lors du dernier compte rendu de conseil, une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone de cette entreprise de maçonnerie. Le bon numéro pour la contacter est le 06.31.06.13.69.

Sardinades

Rappel : l'association de Basket Ball de Théhillac organise le 1^{er} juin le repas des sardinades. Toutes personnes intéressées peuvent contacter Valérie Crespel au 02.99.90.25.36. Des tickets sont également en vente à la mairie, à l'Escapade et à la Bulle de Nina.

Projets culturels

Toutes personnes intéressées par des activités de peintures, sculptures, etc ... peuvent contacter la mairie au 02.99.90.23.79 afin de constituer un groupe travaillant en autonomie.

Calendrier de déclarations de revenus pour 2013

Date d'envoi aux contribuables des déclarations de revenus papier	Du 15 avril au 30 avril 2013
Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur : impots.gouv.fr	Lundi 27 mai 2013 à minuit
Date limite de dépôt de la déclaration papier	Jusqu'au 29 mai minuit
Délais supplémentaires pour les télédéclarants	mardi 11 juin à minuit
La campagne de réception et d'information du public	Du 2 au 27 mai dans les centres des finances publiques